

DU 11 avril 2019

MEMBRES DU CONSEIL DE L'ESPÉ

ÉTAIENT PRÉSENTS EN PERSONNE

Présidente du Conseil :

Catherine MOISAN (IGEN honoraire).

Représentant de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne :

Josette CADUSSEAU-ECHED (Vice-présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire).

Personnalités extérieures élues par les membres du Conseil de l'ESPÉ :

Étienne BUTZBACH (Personnalité extérieure).

Personnalités désignées par le Recteur de l'Académie de Créteil :

Vincent AUDEBERT (IA-IPR, Directeur de la pédagogie), Nadia BENOMAR (IA-IPR-EVS, Conseillère du Recteur 1^{er} degré), Michèle DELOMEL (Doyenne des IEN du 2nd degré), Jean-Jacques DUMERY (Doyen des IA-IPR).

Personnalités désignées par les universités partenaires :

Jean-Yves ROCHEX (Professeur à l'Université Paris 8), Olivier OUDAR (Professeur à l'Université Paris 8, Vice-président de la CFVU), représenté par Frédéric ALEXANDRE (Professeur à l'Université Paris 13), Frédéric SALY-GIOCANTI (Maître de Conférences à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée).

Représentants des personnels élus assurant des activités de formation :

Alain BERNARD (Maître de Conférences), Isabel VASQUEZ DE CASTRO (Maîtresse de Conférences), Joëlle ADEN (Professeure des Universités), Nicolas SCHMITT (Professeur des Universités), Joëlle BLUM (Professeure agrégée).

Représentants des personnels relevant du Ministre chargé de l'Éducation Nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre :

Catherine BON (DEA).

Représentants des autres personnels :

Salima OUAHARANI (Adjointe responsable finances)

Représentants des usagers :

Kévin DYONIZY (EFS FNEC FP-FO), Elsa ROUZIER (EFS FSU – SNUIPP – SNES – SNEP – SNUEP).

ÉTAIENT PRÉSENTS PAR PROCURATION AD HOC

Personnalités extérieures élues par les membres du Conseil de l'ESPÉ :

Anne-Marie Chartier (Personnalité extérieure) représentée par Jean-Yves ROCHEX (Professeur à l'Université Paris 8).

Représentants des personnels élus assurant des activités de formation :

Laurent FOUCHARD (Professeur agrégé), représenté par Joëlle BLUM (Professeure agrégée).

Représentants des personnels relevant du Ministre chargé de l'Éducation Nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre :

Stéphane DI DOMENICO (PEMF) représenté par Catherine BON (DEA).

Représentants des autres personnels :

Paulo FERNANDES (Coordonnateur technique), représenté par Salima OUAHARANI (Adjointe responsable finances).

ÉTAIENT ABSENTS

Représentant de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne :

Marie-Albane de SUREMAIN (Vice-présidente du Conseil d'administration).

Représentants des collectivités territoriales :

Véronique VEAU, délégué de Patrick SEPTIERS (Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne) ; Jeannick LE LAGADEC, délégué de Christian FAVIER (Président du Conseil départemental du Val-de-Marne) ; Didier DOUSSET, délégué de Valérie PÉCRESSÉ (Présidente du Conseil régional d'Île-de-France) ; Emmanuel CONSTANT, délégué de Stéphane TROUSSEL (Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis).

Représentants des usagers :

Dina BLANCHÉDENT (EFS FNEC FP-FO), Vincent LETHUMIER (EFS FSU – SNUIPP – SNES – SNEP – SNUEP).

INVITÉS

ÉTAIENT PRÉSENTS : Denis ALAMARGOT, Xavier APARICIO, Stéphane BARDAU, Laurent BASTIDE, Anne BERNARD, Sophie CANAC, Sébastien COMBESCOT, Bruno DROUSSET, Alain HENRI, Catherine LAURET, Jean-Luc PASSIN, Alexandre PLOYÉ, Concettina REGNIER, Sophie RENAUT, Marie-France ROSSIGNOL, Nathalie SAMY, Cédric SEBISCH, Laura TALAVERA, Aurélia BELBACHIR, Myrtha JOSEPH, Cécile BAJARD, Soline OMONT, Tiphaine TUGAULT, Véronique MANARANCHE.

ORDRE DU JOUR

1. Mise au vote : Procès-verbal du conseil du 14 février 2019
2. Information : Projet d'Investissement d'Avenir, volet 3 « Territoires d'innovation pédagogique »
3. Information : Politique documentaire de l'UPEC
4. Information : Maquettes 1^{er} degré, 2nd degré technologique et professionnel, CPE (état des lieux en pourcentages)
5. Information : Assistants d'Éducation en Préprofessionnalisation
6. Questions diverses

DÉBAT EN SÉANCE

La séance est ouverte à 13 heures 40.

Catherine MOISAN cède la parole aux membres du Conseil qui souhaitent donner lecture d'une déclaration préalable.

Elsa ROUZIER donne lecture de la déclaration suivante :

« La loi ORE du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiant-e-s modifie les conditions d'accès aux études universitaires, faisant ainsi basculer le régime de Sécurité Sociale des étudiants sur le régime général. En application de cette loi, les lauréat-e-s des concours de l'enseignement de la session 2018, ont dû s'acquitter d'une contribution vie étudiante et campus (CVEC) : « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire et sportif des étudiants », une contribution obligatoire de 90 euros pour pouvoir avoir accès à la formation dispensée par l'ESPE et ainsi jouir du bénéfice de leur réussite au concours. En effet, lors de l'application de cette loi, le statut hybride de fonctionnaire stagiaire n'a pas été pris en compte. Or, cette contribution ne devrait pas être applicable aux fonctionnaires stagiaires. Leur formation tout comme leurs frais d'inscription à l'ESPE devraient être pris en charge par l'Etat. Ils et elles ne doivent pas payer l'accès à une formation qui leur est due.

En conséquence, les fonctionnaires stagiaires doivent être dispensé-e-s du paiement de la CVEC. Le statut de fonctionnaire stagiaire doit être reconnu et bénéficier d'un caractère dérogatoire.

Enfin, les fonctionnaires stagiaires s'étant acquitté-e-s de la CVEC doivent être remboursé-e-s. »

Kévin DYONIZY donne lecture de la déclaration suivante :

« Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de l'ESPE.

Notre déclaration va être brève.

La FNEC FP-FO tient à indiquer la vive inquiétude que le projet de loi dite "de la confiance" fait peser sur l'ESPE et les futurs stagiaires.

Le recrutement des futurs stagiaires avec le M2 va encore plus empêcher les étudiants d'origine modeste de pouvoir concourir. Ce projet est à l'opposé de notre demande d'un recrutement à Bac+3 avec une vraie année de stagiaire en formation rémunérée.

Par ailleurs, cela met les étudiants dans une logique de professionnalisation, qui est avant tout une logique de développement de la contractualisation et de la précarité comme c'est le cas avec les AED enseignants. Nous

sommes opposés à toute forme de contractualisation dans le cadre de la formation initiale qui viserait à faire prendre en charge des élèves en responsabilité par des étudiants.

Concernant le 1^{er} degré, nous souhaitons que les étudiants fonctionnaires stagiaires puissent disposer d'un délai supplémentaire pour rendre leur mémoire (en session 1). Par ailleurs, nous espérons que l'égalité de traitement entre les étudiants sera respectée, les directeurs de mémoire n'ayant pas le même niveau d'exigence.

Nous vous remercions de votre attention. »

POINT 1 : MISE AU VOTE : PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 14 FEVRIER 2019

Le procès-verbal de la séance du 14 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

POINT 2 : INFORMATION : PROJET D'INVESTISSEMENT D'AVENIR, VOLET 3 « TERRITOIRES D'INNOVATION PÉDAGOGIQUE »

Denis ALAMARGOT annonce, en introduction, que la date de remise du Projet d'Investissement d'Avenir volet 3 (PIA 3) a été reportée du 6 mai au 10 juillet.

Le PIA 3 vise à créer des pôles pilotes de formation des enseignants et de recherche dans le champ de l'éducation. Dans ce cadre, trois pôles seront chacun dotés de 10 millions d'euros — mais il est possible que cinq ou six pôles soient retenus, sans qu'il soit certain que le budget global soit alors augmenté.

Par le PIA 3, le gouvernement souhaite renforcer la recherche en éducation et améliorer la formation des enseignants en adossant la formation aux résultats de la recherche, dans le but d'améliorer la réussite des élèves du premier et du second degré de l'ESPÉ.

Il s'agit donc de construire un projet de pôle qui développe une recherche pluridisciplinaire, qui transfère des résultats de la recherche vers la formation continue et initiale des professeurs, et, enfin, qui expérimente des organisations et des pratiques pédagogiques dans un réseau d'établissements scolaires, en lien étroit avec les services académiques, en particulier les corps d'inspection.

L'Académie de Créteil et l'ESPÉ ont décidé de positionner leur PIA sur les fondamentaux — lire, écrire, compter, vivre en société, raisonner —, mais aussi sur l'enseignement professionnel, sur le numérique et sur le territoire de l'Académie. La focalisation sur le territoire est l'une des originalités du projet.

Pour développer la recherche et assurer un transfert de ses résultats dans les pratiques éducatives, il est prévu de se fonder sur le besoin des élèves pour qualifier les besoins des enseignants, de proposer de nouvelles pratiques, et de mesurer leur efficacité par la réussite des élèves.

De nombreux laboratoires se sont positionnés pour participer au projet. Ils évalueront les difficultés des élèves, l'efficacité des pratiques et les besoins des enseignants en formation initiale et formation continue. Le transfert des résultats de la recherche sera également assuré par les laboratoires, avec le concours des enseignants. Des startups qui ont fait leurs preuves dans l'élaboration d'outils didactiques, notamment Didask, MagikEduc et EvidenceB, EdFAB, apporteront également leur concours. Les formateurs de l'ESPÉ, les services du rectorat et les corps d'inspection participeront aussi au projet. La décision a été prise de travailler avec les enseignants qui sont en poste depuis quinze à vingt-cinq ans. Le projet sera organisé par cycles de trois à cinq ans, chaque cycle consistant à améliorer les formations et à valider ces améliorations auprès des élèves. Il s'agira de concevoir et valider des approches pédagogiques, de proposer des outils et des dispositifs de formations, d'expérimenter ces approches, ces dispositifs et ces outils, d'observer les performances des élèves, et, enfin, de déployer ces approches dans l'Académie puis au niveau national.

Le PIA de l'Académie de Créteil s'appuie sur la structuration de la recherche et de la formation qui existe déjà au sein de l'ESPÉ, et une Structure Fédératrice de Recherche est en cours de finalisation. En outre, un système d'aide et de soutien aux projets de recherche a été développé. Dans ce cadre, vingt projets de recherche ont été présentés. L'ESPÉ a également conclu un partenariat avec le rectorat sur la recherche et l'accompagnement en

REP/REP+. Enfin, l'ESPÉ a créé une maison de la recherche et de l'innovation, qui peut constituer une infrastructure de soutien aux projets.

Le calendrier du projet a été fixé en fonction de la date limite de dépôt, fixée au 10 juillet. Il faut noter que les directeurs de laboratoire ont été réunis, ainsi que les responsables de formation. Le projet a été présenté à l'ensemble des formateurs. Les 19 et 20 mars s'est tenu un séminaire de structuration réunissant les partenaires — neuf laboratoires, 45 participants. La présentation finale du projet au CA aura lieu le 5 juillet.

Josette CADUSSEAU souligne que, par son but, qui est la réussite du projet, le PIA 3 est un très beau projet pour l'ESPÉ et l'UPEC. Il présente l'intérêt de reposer sur la recherche. Le séminaire des 19 et 20 mars a été prometteur par la façon dont le projet a été pris en main. Le PIA repose également sur une forte expérimentation auprès des élèves. En conclusion, l'UPEC soutient pleinement ce projet.

Nadia BENOMAR indique que ce projet tient à cœur au recteur, car il lui permettra d'accompagner les professeurs en milieu de carrière.

Joëlle BLUM rapporte que les formateurs craignent que le PIA 3 soit un projet au service de la recherche, au lieu de permettre de placer la recherche au service de la formation. Par ailleurs, il ne faut pas oublier d'associer les PRAG et les PRCE, qui constituent 75 % des formateurs.

Denis ALAMARGOT indique qu'il est prévu d'associer les formateurs au projet, quel que soit leur statut. Le projet est globalement au profit du terrain. Un projet qui ne mettrait en avant que la recherche ne serait pas retenu, car l'objectif est d'améliorer et valider les pratiques. Ainsi, des équipes pluri-catégorielles seront constituées. La première étape du projet, qui est achevée, a consisté à structurer la recherche. La prochaine étape, qui aura lieu en avril et mai, consistera à travailler au transfert avec les startups et les formateurs volontaires. Il faut enfin souligner que le plan de formation ne dépendra pas du PIA 3.

Elsa ROUZIER rapporte que les formateurs craignent que leur liberté pédagogique ne soit pas respectée. Le but du projet est de réduire les inégalités et de favoriser la réussite de tous les élèves. Or, en Seine-Saint-Denis, un département où le taux de chômage et le taux de pauvreté sont très élevés, les élèves perdent en moyenne une année de scolarité du fait du non-remplacement de professeurs absents. Ce département connaît le taux de scolarisation des enfants de deux ans le plus faible. Pourtant, l'Académie de Créteil est celle où le nombre de professeurs contractuels est le plus élevé ; en outre, les néo-titulaires y sont très nombreux. Il faut des moyens humains face à l'urgence sociale.

Denis ALAMARGOT partage cette analyse. Le projet est précisément centré sur le territoire. Le principal problème de l'Académie de Créteil est la grande pauvreté. Alors que certaines ESPÉ se positionnent exclusivement sur les apprentissages, l'approche retenue par l'ESPÉ de l'Académie de Créteil est pluridisciplinaire. Les laboratoires qui participeront au projet s'inscrivent dans des approches complémentaires, étudiant la cognition, les inégalités en contexte socioculturel, ou encore les dimensions sociologiques. Des études comparatives entre bassins favorisés et défavorisés, entre bassins ruraux et bassins urbains, seront menées.

Étienne BUTZBACH se réjouit que l'ESPÉ s'engage dans ce travail. La relation entre chercheur et praticien est une question majeure. Il faut une évaluation des difficultés, mais aussi des ressources des élèves. Il faut aussi être plus explicite dans l'approche pluridisciplinaire, en citant le projet d'établissement, la vie scolaire, la mixité, la relation école-famille, etc.

Denis ALAMARGOT précise que le projet prévoit une évaluation globale, et non une seule évaluation scolaire.

Alain BERNARD rappelle que, consécutivement au rapport de Cédric Villani, un laboratoire de mathématiques sera, dans chaque Académie, chargé de suivre des lycées. L'Université Paris 13 s'est portée candidate. **Alain BERNARD** souhaite savoir si l'Université Paris 13 sera associée au PIA 3.

Denis ALAMARGOT indique qu'il est difficile de répondre à un appel à projets en s'appuyant sur un autre appel à projets.

Catherine MOISAN souligne que le fait que la recherche nourrisse les pratiques pédagogiques ne compromet pas la liberté pédagogique.

Concernant les inégalités, **Catherine MOISAN** partage les remarques formulées à propos des ressources humaines. Il faut toutefois noter que l'Académie de Créteil connaît un déficit d'enseignants, mais non de postes. Les postes existants ne sont pas tous pourvus. Un projet d'accompagnement des enseignants en milieu de carrière a été formé. Cependant, l'Académie de Créteil comptant de nombreux contractuels, **Catherine MOISAN** souhaite savoir s'il est prévu de les accompagner dans le cadre du PIA 3.

Denis ALAMARGOT indique que la question des contractuels a été évoquée avec le rectorat et au cours du séminaire. Dans le cadre du PIA 3, les laboratoires étudieront les paramètres sensibles, dont le turn-over des enseignants. Il faut souligner que le programme scientifique n'a pas encore été arrêté.

Catherine MOISAN s'enquiert du calendrier après la remise du PIA. Elle souhaite savoir s'il est possible de mettre en avant l'enseignement professionnel dans le projet, l'ESPÉ de l'Académie de Créteil étant chargé de la formation de presque tous les PLP d'Ile-de-France.

Denis ALAMARGOT indique qu'il a été considéré que les forces de l'ESPÉ en matière d'enseignement professionnel, si elles sont réelles, ne sont pas suffisantes pour constituer la structure du projet. L'enseignement professionnel ne constituera qu'un axe du projet.

Le résultat de l'appel à projets sera sans doute connu en septembre 2019, et le projet pourrait débuter en janvier 2020.

Alain BERNARD demande un point d'information sur la mise en place des laboratoires de mathématiques dans l'Académie de Créteil lors de la prochaine séance.

POINT 3 : INFORMATION : POLITIQUE DOCUMENTAIRE DE L'UPEC

Cécile BAJARD Conservateur général des bibliothèques, se présente ainsi que ses collègues : Soline Omont, bibliothécaire, chargée de la coordination de la politique documentaire pour le réseau des bibliothèques de l'ESPE et en charge de l'évaluation des collections pour l'ensemble du SCD et Tiphaine Tugault, conservatrice de bibliothèques, directrice adjointe du SCD et responsable du réseau des bibliothèques de l'ESPE depuis 2012. Elles sont venues à l'invitation de Mme Marin pour évoquer la politique documentaire du SCD de l'UPEC et plus particulièrement celle du réseau des bibliothèques de l'ESPE. Elle indique que les cinq bibliothèques de l'ESPÉ ont été intégrées au Service Commun de Documentation (SCD) de l'UPEC en 2008, au sein duquel elles forment un réseau. Dirigées par un chef de section, Tiphaine Tugault, elles comptent seize agents — trois agents de catégorie A, six agents de catégorie B et sept agents de catégorie C. Les cadres A sont conservateurs ou bibliothécaires. Les personnels de bibliothèque accèdent à leur poste par voie de concours — ou par détachement. Les agents de catégorie A sont ensuite formés à l'ENSSIB l'École Nationale des Sciences de l'Information et des bibliothèques, située à Lyon. Au sein de l'université les conservateurs de bibliothèques font partie du personnel scientifique.

Les missions du SCD sont de contribuer aux activités de formation et de recherche de l'Université, de mettre en œuvre la politique documentaire de l'Université, de coordonner les moyens correspondants et d'évaluer les services offerts aux usagers, d'accueillir les usagers et d'organiser les espaces de travail et de consultation, acquérir, signaler, gérer et communiquer les ressources d'information sur tout support, de développer les ressources et services numériques, de former les utilisateurs à l'emploi des techniques d'accès à l'information scientifique et technique. La politique documentaire comprend la politique d'acquisition, la politique de conservation et la politique d'accès (organisation des ouvrages, répartition des moyens entre les bibliothèques, droits d'accès des usagers).

En 2011, le SCD a été doté d'une charte documentaire votée par le CA de l'UPEC. Cette charte, qui énonce les grands principes qui gouvernent les collections, est en cours de refonte, et la prochaine version sera probablement disponible au cours de l'été. Le SCD possède un conseil documentaire qui ne s'est pas réuni depuis un certain temps. Ses statuts sont en cours de révision.

Une opération de grande envergure est menée depuis 2009, l'évaluation des collections, qui vise à acquérir une vision fine des collections et de leurs usages. Après analyse, l'évaluation des collections permet d'établir des Plans de Développement des Collections (PDC) par bibliothèque ou section disciplinaire. Ces plans constituent un outil très utile pour les agents qui rejoignent le SCD. Ce plan énonce les principes suivis : périmètre

d'acquisition, publics desservis, niveaux de langue choisis, nombre d'exemplaires, exclusions du prêt, modalités de mise à disposition, etc. Le réseau des bibliothèques de l'ESPE dispose d'un PDC qui a été communiqué en réunion de direction élargie de l'ESPÉ.

Catherine MOISAN souhaite savoir comment sont gérés les ouvrages obsolètes et s'enquiert de la place des personnels enseignants documentalistes au sein du SCD. Elle s'enquiert du lien entre les usagers et la politique d'acquisition.

Cécile BAJARD indique que personne - et surtout pas les bibliothécaires - ne déclare qu'un ouvrage est obsolète en soi. Ce qui fait sens, c'est la collection. Un ouvrage a ou n'a pas sa place dans la collection au regard de critères précis figurant dans le PDC.

Cécile BAJARD rappelle que suivant les statuts du code de l'éducation, les bibliothèques du SCD sont placées sous la responsabilité de sa directrice, nommée par le ministre de l'enseignement supérieur et rattachée directement au président de l'université. Les personnels des services communs documentaires sont issus de la filière bibliothèque, qui est une filière gérée nationalement. Le réseau des bibliothèques de l'ESPE fait partie du réseau des bibliothèques du SCD de l'UPEC, lequel appartient aussi au réseau national des bibliothèques universitaires de France. Cela permet aux chercheurs de l'ESPE de bénéficier de services tel que le Prêt entre Bibliothèques, dit PEB, permettent d'accéder à ces collections sur demande : si un ouvrage n'est pas ou plus disponible dans une bibliothèque, il l'est sur le réseau soit du SCD, soit parmi les bibliothèques universitaires françaises. Le service est gratuit.

Le SCD connaît ses collections et leurs usages et il mène des enquêtes de satisfaction auprès des usagers. La grosse majorité des usagers des bibliothèques de l'ESPÉ sont des étudiants. Par ailleurs, le SCD a choisi de fonctionner en réseau et de moderniser ses collections ; certains ouvrages sont donc retirés des collections.

Soline OMONT précise qu'il est prouvé que des rayonnages surchargés nuisent à la consultation des ouvrages par le public. L'âge des ouvrages est également un critère très important — l'usage se réduit lorsqu'une collection vieillit. Le SCD modernise ses collections, y compris en achetant une nouvelle édition d'ouvrages qu'il possède déjà.

Brigitte MARIN souhaite savoir s'il est nécessaire de mettre au pilon les ouvrages retirés des collections. Il est parfois utile de disposer de manuels anciens pour faire appréhender aux futurs enseignants l'évolution des pratiques pédagogiques en appui sur l'usage des manuels en diachronie.

Soline OMONT indique que la politique documentaire du réseau des bibliothèques de l'ESPE intègre cet aspect puisque, à des fins d'étude et de recherche, la bibliothèque de Bonneuil conserve les manuels scolaires anciens ou retirés des bibliothèques.

Cécile BAJARD ajoute que l'analyse de l'évolution des ouvrages relève d'une activité de recherche. Le fonds des manuels de Bonneuil fait ainsi l'objet d'exposition et de collaborations très intéressantes avec les enseignants. Mais, pour le reste de leur activité et de leur formation, les étudiants ont besoin de manuels à jour. Les ouvrages retirés des collections des bibliothèques de l'ESPÉ, comme celles du SCD, ne sont pas mis au pilon par choix. Si l'espace alloué aux bibliothèques de l'ESPÉ était plus vaste, le SCD pourrait adopter des pratiques différentes et garderait davantage de collections. Mais les bibliothèques du SCD de l'UPEC ne sont pas des bibliothèques de conservation contrairement à d'autres. Concernant la sortie des ouvrages des collections, il faut souligner que les ouvrages appartiennent au domaine public. La sortie des collections doit donc suivre un certain nombre de règles. Certaines bibliothèques publiques les distribuent, mais l'UPEC n'a pas fait ce choix. Elle a conclu des conventions de don avec des organismes. Des dons sont envisageables — le SCD présentera des propositions en ce sens —, mais les ouvrages donnés ne doivent pas être revendus. Or des ouvrages donnés à une association ont été revendus. En outre, les dons soulèvent des problèmes logistiques. Enfin, il est nécessaire que les receveurs soient traités équitablement. De plus, il s'agit d'une question de flux. Il faut bien prendre la mesure de l'importance de l'activité des bibliothèques de l'ESPÉ.

Tiphaine TUGAULT précise que la bibliothèque de Bonneuil possède autant d'ouvrages que la bibliothèque de Médecine, soit 30'000. L'ensemble du réseau possède autour de 100'000 documents et acquière près de 5'000 documents par an.

Cécile BAJARD rapporte que des personnels des bibliothèques de l'ESPÉ ont été pris à partie et que leurs compétences professionnelles ont été mises en doute. Des propos ont été tenus en des termes intolérables. Le débat qui se mène au sein du Conseil lui semble un mode de discussion plus approprié.

Joëlle BLUM précise que plutôt que de donner les ouvrages retirés des collections, il serait judicieux de les mettre à disposition des formateurs et des étudiants dans un autre lieu que les bibliothèques.

Cécile BAJARD indique que cela serait possible, mais difficile pour des raisons logistiques. Il faut pouvoir stocker, proposer des moments de débat, analyser les listes qui peuvent être longues. Cela demande beaucoup de disponibilité. Par ailleurs, le SCD attend des enseignants de l'ESPÉ qu'ils lui transmettent des bibliographies à jour.

Cécile BAJARD propose de favoriser ce dialogue et de réunir de nouveau les commissions d'acquisition.

Isabel VAZQUEZ DE CASTRO rapporte qu'elle possède une collection d'ouvrages concernant l'enseignement de l'espagnol en France qu'elle aimerait mettre à disposition des bibliothèques de l'ESPÉ. Cependant, elle a constaté que des ouvrages qu'elle avait donnés aux bibliothèques avaient été retirés des collections.

Cécile BAJARD rappelle l'existence du fonds des manuels scolaires anciens dans lequel ces ouvrages auraient leur place. Cependant, elle souligne que les ouvrages donnés sont intégrés aux collections existantes, que le SCD les gère selon ses principes présents dans les PDC et dans la charte documentaire validée par le CA de l'université. Des ouvrages donnés peuvent donc être retirés des collections. En conséquence, le SCD n'accepte de don que si une convention de don stipulant que les ouvrages peuvent être retirés est conclue. Les bibliothèques de l'UPEC ne peuvent conserver de fonds personnels.

Soline OMONT indique que le SCD accueille favorablement les suggestions d'achat s'inscrivant dans la politique documentaire du SCD.

Catherine MOISAN remercie les interlocuteurs pour cette intervention qui a permis de comprendre les enjeux et difficultés de la gestion d'une collection.

Brigitte MARIN souligne que la collaboration est fructueuse entre l'ESPE et le SCD depuis longtemps et que tout se passe bien au sein des bibliothèques de l'ESPE.

POINT 4 : INFORMATION : MAQUETTES 1^{ER} DEGRÉ, 2ND DEGRÉ TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL, CPE (ÉTAT DES LIEUX EN POURCENTAGES)

Brigitte MARIN rappelle que, en février, il semblait que les maquettes devaient être prêtes pour la rentrée 2019. Les ministres ont entendu l'avis des ESPÉ, qui ont jugé cette date trop précoce. Les maquettes et les enseignements devront être modifiés pour la rentrée 2020.

Dans le 1^{er} degré, la majeure partie de la formation étant dispensée par le personnel de l'ESPÉ, il est aisé de dresser un état des lieux. Il s'agit de déterminer le poids dans la formation actuelle de chacun des domaines suivants :

- fondamentaux ;
- polyvalence, pédagogie, gestion de classe ;
- contexte et innovations ;
- pratique réflexive et recherche.

Les nouvelles maquettes dépendront du contenu des épreuves du concours, qui n'est pas encore connu. Le nouveau concours entrera en vigueur en 2022. Les étudiants en M2 qui s'y présenteront entreront en M1 en 2020. Le déplacement du concours en M2 nécessite qu'il soit réellement professionnalisant. L'engagement a été pris que des éléments stabilisés sur le contenu du concours seraient connus à l'été 2019. Les maquettes pourront donc être élaborées à compter de la rentrée 2019.

Joëlle BLUM se félicite du report en 2020, la loi n'ayant pas été votée. De nombreux formateurs sont mobilisés contre la loi. Ils ne voulaient pas participer à l'élaboration des maquettes avant que la loi ne soit votée et que les décrets d'application ne soient parus.

Catherine MOISAN précise que la loi en discussion n'a d'incidence que sur les ESPÉ, les concours de l'enseignement relevant du domaine réglementaire. Les décrets seront discutés en concertation syndicale.

Alain BERNARD s'enquiert des conditions de mise en stage — au sens du stage qui précède la titularisation — pour les personnes non inscrites en master MEEF. Il souhaite également savoir qui demande qu'un état des lieux soit dressé.

Catherine MOISAN indique que les conditions d'exercice professionnel ne sont pas connues, y compris pour les étudiants en master MEEF.

Brigitte MARIN précise que l'état des lieux a été demandé aux tutelles, afin de mesurer l'écart entre l'existant et ce qui sera vraisemblablement attendu. Il est probable que les consignes relatives aux maquettes portent sur les quatre domaines évoqués dans la ventilation en pourcentages.

Alain BERNARD observe que ces domaines sont peu clairs et souligne qu'ils auraient pu être précisés par le Conseil.

Brigitte MARIN indique que l'état des lieux a consisté à évaluer le poids de chaque domaine dans chaque UE et EC. Par exemple, pour l'UE « construire et renforcer les savoirs disciplinaires et didactiques en lien avec la polyvalence » du Master MEEF M1 1^{er} degré, la répartition suivante est proposée :

- EC « histoire géographie » : 14 heures pour le domaine « fondamentaux », 28 heures pour le domaine « polyvalence, pédagogie, gestion de classe » ;
- EC « science et technologie » : 4 heures pour le domaine « fondamentaux », 38 heures pour le domaine « polyvalence, pédagogie, gestion de classe » ;
- EC « arts plastiques » : 4 heures pour le domaine « fondamentaux », 38 heures pour le domaine « polyvalence, pédagogie, gestion de classe ».

Cet état des lieux a nécessité un long travail collectif. Pour l'enseignement technologique et professionnel, l'exercice a été plus aisé, parce que les maquettes sont construites selon le même modèle. Pour les parcours 2nd degré technologique et professionnel, chaque UE relève d'un seul domaine.

Elsa ROUZIER souligne que le statut des futurs DU est incertain et que la maquette des DU n'est pas évoquée.

Jean-Yves ROCHEX souhaite savoir si le réseau des ESPÉ a cherché à préciser les quatre domaines et s'enquiert du calendrier de consultation des instances.

Brigitte MARIN lui répond par l'affirmative. Une visioconférence du bureau des ESPÉ a lieu chaque semaine, dans le but de parvenir à une position consensuelle sur ce sujet. Le réseau des ESPÉ a aussi pour objectif d'élaborer des propositions d'épreuves professionnalisantes pour les concours à venir.

Catherine MOISAN propose de réinscrire ce point à l'ordre du jour de la séance du mois de juin. Elle suggère également que le travail du réseau des ESPÉ porte sur la sémantique.

Joëlle BLUM s'enquiert de la place du numérique dans les maquettes existantes et dans les futures maquettes.

Brigitte MARIN indique que la place du numérique dans les maquettes actuelles est faible. Elle devra être augmentée dans les futures maquettes. Les éléments communiqués par les référents numériques de chaque site seront présentés lors de la séance du mois de juin.

Alain BERNARD souligne que, pour le 2nd degré, l'élaboration des maquettes a demandé un long travail avec les partenaires, parfois trois universités différentes. Alors que les enseignants des universités sont surchargés, l'ESPÉ leur demande d'évaluer le poids dans ces maquettes de chacun des domaines évoqués, domaines, qui, de plus, sont mal définis.

Brigitte MARIN concède que l'exercice est plus difficile pour le 2nd degré général que pour le 1^{er} degré. Un courrier sera adressé aux doyens pour leur expliquer la situation en fonction du nouveau calendrier.

Marie-France ROSSIGNOL précise que le travail a déjà été engagé pour le 2nd degré général. Tous les coordinateurs de parcours ont dégagé les polarités de chaque UE des maquettes actuelles selon les nouveaux domaines. Des formateurs s'inquiètent cependant des ajustements de répartition à venir car leur contribution aux enseignements dans certains parcours avait parfois été conquise de haute lutte lors de la mise en place des masters MEEF.

POINT 5 : INFORMATION : ASSISTANTS D'ÉDUCATION EN PREPROFESSIONNALISATION

Nadia BENOMAR indique que le projet de créer des assistants d'éducation en préprofessionnalisation vise à améliorer l'attractivité du métier de professeur et à faire émerger un nouveau vivier de candidats.

Le parcours de préprofessionnalisation, qui durerait trois ans, permettrait aux assistants d'exercer progressivement des fonctions d'enseignement ou d'éducation. Il serait intégré dans le cycle de formation universitaire de l'étudiant. Le temps de travail éducatif serait effectué, pendant toute la durée du contrat, au sein de la même école ou du même établissement, situé à proximité des universités. Au cours de la 3^e année du contrat, l'étudiant exercerait des missions d'enseignement et serait inscrit en 1^{re} année de master MEEF.

Joëlle BLUM observe que ces étudiants seraient appelés à remplacer des enseignants.

Nadia BENOMAR énonce que les étudiants assureraient 8 heures de présence hebdomadaires en établissement ou en école pendant 39 semaines, soit 312 heures par an.

Pour bénéficier de ce parcours, les étudiants devront avoir acquis 60 crédits ECTS dans le cadre d'une licence et justifier d'une inscription en licence à la rentrée scolaire de la signature du contrat.

Le processus de recrutement sera piloté et coordonné par le rectorat en lien avec les universités. Les étudiants bénéficieront d'un double tutorat, par l'université et par le rectorat.

Le contrat de préprofessionnalisation serait un contrat de droit public conclu pour une durée de trois ans — plus probablement quatre. Il sera signé par le chef d'établissement pour le 2nd degré et par l'IEN pour le 1^{er} degré. Des crédits d'heures seront alloués aux étudiants pour leur formation universitaire — 597 heures pour les étudiants ayant acquis 60 crédits ECTS, 808 heures ceux en ayant acquis 120 et 827 heures pour les étudiants justifiant d'une inscription dans une formation dispensée par un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme préparant au concours d'accès au corps des personnels enseignants ou d'éducation.

La rémunération sera de 862 euros en première année, de 1 198 euros en deuxième année et 1 219 euros en troisième année. La bourse pourra s'y ajouter.

Pour la rentrée 2019, aucun nouvel EAP 2 ne sera recruté en L2, les contrats en cours étant exécutés jusqu'à leur terme. Le dispositif des « MEEF1 alternants » perdurera jusqu'à 2020. Il est prévu de recruter, pour la rentrée 2019, 180 assistants d'éducation en préprofessionnalisation pour le 1^{er} degré et 100 pour le 2nd degré — 40 en anglais, 20 en lettres modernes et 40 en mathématiques. Pour le 1^{er} degré, les étudiants en licence scientifique seront privilégiés.

Catherine MOISAN précise que quatre académies sont concernées par ce dispositif pour le 1^{er} degré, pour un total de 1 500 assistants d'éducation.

Jean-Yves ROCHEX s'enquiert des moyens alloués aux universités pour assurer le tutorat.

Catherine MOISAN souligne que la même question se pose pour l'ESPÉ.

Nadia BENOMAR précise que le projet de texte prévoit que le tutorat ESPÉ soit fléché sur la dernière année.

Catherine MOISAN souhaite savoir qui sera le référent université pour le 2nd degré.

Brigitte MARIN indique que, pour les directeurs de composante de l'UPEC concernés, il apparaît cohérent que l'ESPÉ soit le référent.

Joëlle BLUM souhaite savoir si l'ESPÉ fera la promotion de ce dispositif. Elle rappelle que les formateurs s'étaient prononcés contre le M1 en alternance, et ils ont constaté que les étudiants préparaient leur concours et délaissaient les élèves. Un rapport notait que les étudiants n'avaient qu'un lointain rapport avec les disciplines qu'ils étaient appelés à enseigner. Or il est prévu que les assistants d'éducation en préprofessionnalisation puissent remplacer des enseignants absents. Le gouvernement prétend que ce dispositif permettra aux étudiants de payer leurs études, mais il ne concerne que 1 500 étudiants. Le véritable but du projet est de créer un vivier supplémentaire de contractuels.

Catherine MOISAN observe qu'il n'est pas avéré que le dispositif du M1 en alternance, expérimenté dans le 1^{er} degré, soit nuisible aux étudiants ou aux élèves. Pour le 2nd degré, le problème de fond est que les enseignants en sixième sont formés de la même manière que les enseignants en terminale. Les quatre académies choisies sont les seules déficitaires dans le 1^{er} degré. Pour le 2nd degré, le dispositif concerne les disciplines déficitaires sur le 2nd degré.

Nadia BENOMAR précise que le projet de texte prévoit un « *remplacement d'enseignants compatible avec la continuité pédagogique, en donnant la priorité à des remplacements prévus à l'avance* ».

Joëlle BLUM souhaite savoir si les assistants d'éducation en préprofessionnalisation assureront une mission de surveillance.

Nadia BENOMAR lui répond par la négative.

Nicolas SCHMITT note que le dispositif permettra aux étudiants de ne pas avoir à trouver un emploi pour financer leurs études.

Alain BERNARD observe que, si les assistants d'éducation en préprofessionnalisation n'obtiennent pas leur licence, le dispositif leur aura nui.

Vincent AUDEBERT indique qu'il est envisagé que les universitaires s'assurent que les candidats à un poste d'assistant d'éducation en préprofessionnalisation sont en mesure de réussir leur parcours.

Joëlle BLUM souligne qu'il sera plus intéressant pour les étudiants d'opter pour le master Recherche plutôt que pour le master MEEF 2nd degré.

Catherine MOISAN partage cet avis.

Alain BERNARD note que, si le recrutement d'EAP en troisième année de licence cesse, une importante voie de recrutement pour le master MEEF M1 disparaîtra.

Vincent AUDEBERT indique que la DRGRH a annoncé que les contrats en M2 se poursuivent, mais qu'aucun nouveau recrutement ne sera effectué.

Catherine MOISAN juge impératif d'éviter une année blanche.

POINT 6 : QUESTIONS DIVERSES

6.1. Demande d'informations sur la mise en œuvre et les conséquences de la réforme

6.2. Demande d'information sur le pré-recrutement des AED

6.3. Place du numérique dans les futures maquettes de formation

Ces questions ont été traitées au cours de la séance.

La séance est levée à 16 heures 55.